



FAQ – Camp de jour 2026

Q1 : Pourquoi le camp ne se déroule-t-il pas à l'école Saint-Joseph en 2026 ?

R : L'école Saint-Joseph n'est malheureusement pas disponible à l'été 2026, car des rénovations majeures y sont prévues pour toute la période estivale.

Q2 : Pourquoi le camp n'est-il pas concentré sur un seul site ?

R : Les installations assez grandes pour accueillir l'ensemble du camp ne sont pas disponibles ou ne répondent pas aux besoins du camp. Nous priorisons des lieux offrant des espaces extérieurs sécuritaires, ombragés et adaptés pour jouer à l'extérieur ou à proximité à pied de plateaux de jeux extérieurs.

Q3 : Mon enfant est inscrit à l'école Chante-au-vent. Pourra-t-il aller à la plage ?

R : Oui ! Un service d'autobus est prévu pour amener les enfants inscrits à l'école Chante-au-vent à la plage à la même fréquence que les enfants inscrits à la Place des citoyens.

Q4 : Pourquoi tout le camp ne peut-il pas être à la Place des citoyens ?

R : Une partie de la Place des citoyens est occupée par d'autres activités tout l'été : le camp complet de près de 180 enfants plus l'équipe d'animation ne peut donc pas s'y installer. Ainsi, le camp à la Place des citoyens se tiendra dans la salle du rez-de-jardin, tout en utilisant les installations extérieures sécuritaires du parc Claude-Henri Grignon.

Q5 : Pourquoi les enfants de 4 ans (groupe des Louveteaux) ne sont-ils pas à la Place des citoyens ?

R : Les deux groupes de 4 ans sont regroupés ensemble pour favoriser le jeu et les interactions entre eux. De plus, les enfants de 4 ans ne participent pas aux sorties, ce qui permet aux animateurs de rester ensemble et d'assurer un encadrement sécuritaire conforme aux normes.

Q6 : Les enfants de 4 ans participent-ils aux sorties ?

R : Non. Selon les normes de l'Association des camps du Québec et pour assurer la sécurité, les sorties ne sont pas adaptées aux enfants de 4 ans. Les animateurs organisent plutôt une journée spéciale au camp pour ces enfants.

Q7 : Comment inscrire mon enfant au programme d'accompagnement ?

R : Tous les enfants, qu'ils aient ou non des besoins particuliers, doivent s'inscrire au camp via la plateforme en ligne à **partir du 11 avril à 10 h**. L'inscription peut aussi se faire par téléphone ou en personne à **partir du 13 avril**.

Q8 : Mon enfant est-il automatiquement admis au programme d'accompagnement s'il était accompagné en 2025 ?

R : Non. Chaque année, il faut **réinscrire votre enfant au camp et remplir le formulaire de demande d'accompagnement**. Les besoins d'un enfant peuvent évoluer d'une année à l'autre, et nous devons analyser chaque dossier pour offrir un accompagnement adapté.

Q9 : Est-ce que mon enfant inscrit au programme d'accompagnement peut choisir son site de camp (Place des citoyens ou Chante-au-Vent) ?

R : Non. Lors de l'inscription, le parent peut indiquer un choix préférentiel de site. Toutefois, le site attribué sera déterminé à la suite de l'analyse du dossier de l'enfant et de l'évaluation de ses besoins. Cette démarche permet d'assurer que les ressources, le ratio d'accompagnement et l'environnement du camp correspondent adéquatement aux besoins de l'enfant.

Q10 : À quel moment recevrai-je le plan d'accompagnement et la confirmation d'inscription au programme d'accompagnement ?

R : Le plan d'accompagnement (incluant le site attribué, le ratio d'accompagnement et les modalités mises en place), ainsi que la confirmation officielle d'inscription au programme d'accompagnement, seront transmis aux parents au plus tard le 1er juin.

Ce délai permet à l'équipe d'analyser l'ensemble des dossiers et de planifier adéquatement les ressources nécessaires afin d'offrir un encadrement optimal à chaque enfant.

Q11 : Je ne sais pas si mon enfant aura besoin d'accompagnement. Que faire ?

R : Si votre enfant bénéficie d'un soutien particulier à l'école ou a des besoins spécifiques, nous vous recommandons de **remplir le formulaire de demande d'accompagnement**. L'équipe d'Air en fête évaluera ensuite le type d'accompagnement approprié afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Q12 : Si j'inscris mon enfant tardivement, en juin par exemple, pourra-t-il bénéficier d'un accompagnement ?

R : Pas nécessairement. Les dossiers d'accompagnement doivent être évalués et il se peut que nous n'ayons pas de ressources disponibles pour un accompagnement de dernière minute. Nous privilégions des accompagnateurs formés ayant reçu le nombre d'heures de formation requis.

Q13 : Le programme d'accompagnement est-il un service spécialisé ?

R : Non. Le programme d'accompagnement est un **service non spécialisé sans frais supplémentaires**, conçu pour faciliter l'intégration des enfants nécessitant un soutien supplémentaire dans les activités du groupe de pairs. Il **possède des limites** et n'offre pas d'interventions spécialisées (Les services spécialisés se retrouvent dans le milieu scolaire ou dans le réseau de la santé, par exemple)